

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

21-DCM-DGS-131

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 13 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « PLAYSCHOOL ».

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL - Cédrick GINER - Serge VENNET - Bernard PEZERY - Martine CABOT – Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Marine DESIDERI -. Armand CABRERA - Viviane TIAR.

POUVOIRS : Emilie ROY à Hervé STASSINOS - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Jacques PAGANELLI à Jean-François PLANES - Pascal CAMPENS à Cécile GOMEZ - Valérie POZZO DI BORGIO à Eric JOFFRE - Marina BRONDINO à Bernard PEZERY.

ABSENT : Néant

SECRETAIRE de SEANCE : Marine DESIDERI

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

Conformément au travail que la commune réalise pour consolider ses partenariats avec les différentes associations pradétanes, il est proposé au conseil municipal de valider la convention d'objectifs et de moyens avec l'association PLAYSCHOOL applicable à compter de sa signature.

21-DCM-DGS-131

Cette convention est prise en application des règles en matière de subventions et d'aides aux associations. Elle porte sur les projets spécifiques de ce partenaire que la commune entend soutenir.

L'action donnera lieu à une évaluation et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

Elle s'inscrit dans le dispositif « ACCUEIL LANGUES » porté par le Ministère de l'Education Nationale qui apporte son soutien financier aux Collectivités Territoriales ayant développé des activités d'initiation aux langues vivantes dans le cadre du temps périscolaire à la fois des garderies municipales du temps méridien des groupes scolaires SANDRO et PAGNOL et du mercredi à l'accueil collectif de mineurs « l'ACACIA D'ARGENT ».

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A SIGNER** la convention annexée à la présente,
- **A PRENDRE** tous les actes subséquents nécessaires à leur application.

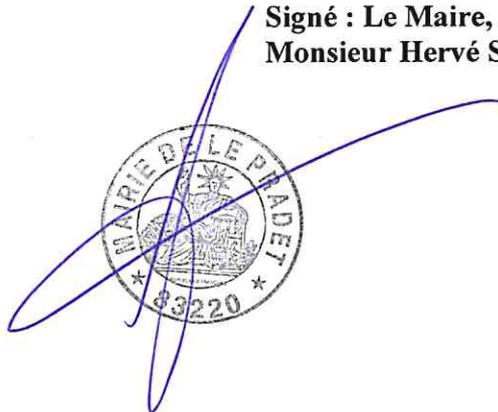
Annexe : convention d'objectifs et de moyens.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

33 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS**



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.